

▶ Le 1^{er} Vice-Président

Union européenne



COMITE DES REGIONS

"Avenir de la politique régionale de l'Union Européenne"

Maribor, le 7 avril 2008

Conférence organisée par la Présidence slovène

Michel Delebarre, Premier Vice-Président du Comité des Régions

- *Seul le texte prononcé fait foi* -

Madame la Commissaire, Monsieur le Ministre Žagar,
Mesdames et Messieurs les Députés européens, Mesdames et Messieurs,

Au nom du Comité des Régions, je tiens à remercier chaleureusement la Présidence slovène et plus particulièrement Monsieur le Ministre qui est un ancien membre du Comité des régions, pour l'organisation de cette conférence, qui est sans doute l'un des derniers temps forts sur le sujet de la cohésion territoriale avant la publication du Livre Vert de la Commission en septembre, avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} janvier prochain qui consacrera dans le statut quasi-constitutionnel de l'objectif de cohésion territoriale et enfin avant la révision à mi-parcours du budget européen.

Je suis très heureux de pouvoir vous présenter le point de vue du Comité des régions, car les régions et les collectivités territoriales dans leur ensemble sont au cœur de cette politique: non seulement parce qu'elles sont des témoins privilégiés du fonctionnement concret de cette politique, mais aussi parce qu'elles participent de plus en plus activement à sa mise en œuvre et à leur financement. N'oublions pas que les collectivités territoriales sont responsables d'environ 60% des investissements publics totaux en Europe.

Vous savez à quel point la nouvelle dimension territoriale de la cohésion a été voulue et soutenue par le Comité des régions, et plus généralement par l'ensemble des associations de collectivités locales et régionales. Dès 2003, alors que siégeait la Convention sur l'avenir

de l'Europe, le CdR avait émis, dans un avis sur la cohésion territoriale (présenté par M. Valcarcel Siso), le souhait que celle-ci soit inscrite dans le Traité, afin d'assigner à l'Union européenne un objectif politique de développement territorial équilibré. Au-delà de la satisfaction de voir aboutir un projet de longue date, qui avait donné lieu à une mobilisation intensive de nos membres, il faut bien admettre aujourd'hui que nous n'avons pas encore terminé nos réflexions sur la façon dont cet objectif sera mis en œuvre et décliné.

Pour avancer dans la concrétisation du concept, nous pensons au CdR qu'il faut l'aborder sous trois angles différents:

L'introduction dans les traités de l'objectif de cohésion territoriale marque tout d'abord pour nous la pérennisation d'une politique de cohésion intégrée au niveau communautaire. Elle répond aussi à l'ambition d'une politique d'aménagement du territoire européen polycentrique, équilibrée, durable et solidaire. Elle est enfin un outil de gouvernance.

Permettez-moi de commencer par le dernier point, la cohésion territoriale comme outil de gouvernance voire même outil législatif. En effet, si nous débattons déjà beaucoup de l'après-2013, rappelons-nous que l'objectif de cohésion territoriale aura déjà une portée juridique immédiate au 1^{er} janvier 2009 si, comme tout le laisse à penser, le Traité de Lisbonne aura été d'ici là ratifié par les Etats-membres.

Au titre d'objectif de l'Union Européenne, la cohésion territoriale devient une priorité transversale pour l'Union Européenne. En ce sens, elle présente des analogies avec la clause sociale horizontale, autre grande innovation de cohésion du Traité de Lisbonne aux yeux du Comité des régions dont les modalités d'application doivent-elles aussi être spécifiées.

Dans ma façon de voir les choses, cela devrait par exemple signifier que toute proposition législative de la Commission Européenne susceptible d'avoir un impact territorial doit au préalable faire l'objet d'une analyse d'impact territorial, notamment au regard de l'exigence de l'accessibilité aux services d'intérêt économique général reconnue dans la Charte des Droits Fondamentaux. Dans cette acceptation du concept de cohésion territoriale, il est clair qu'il devient un objet d'attention toute particulière pour tout ceux qui se préoccupent de politique régionale communautaire et de politique d'aménagement du territoire.

Je veux donner une illustration concrète: si l'ultime étape de la libéralisation du secteur postal avait été proposée par la Commission après le 1^{er} janvier 2009, elle n'aurait ainsi peut-être pas abouti au même texte que celui qui vient d'être adopté le mois dernier par le Parlement et le Conseil car la proposition de la Commission aurait dû être assortie d'une analyse beaucoup plus précise sur les conséquences possibles des différents scénarios de financement du service universel proposés par la Commission et qui sont susceptibles d'aboutir à la remise en cause du modèle de péréquation territoriale des coûts du service postal.

Certes, la Commission Européenne s'est engagée depuis son Livre Blanc sur la Gouvernance Européenne de 2001 à augmenter son effort de production d'études d'impact préalables à la présentation de propositions législatives. A présent, la consécration de l'objectif de cohésion territoriale augmente la pression sur la Commission pour qu'elle concrétise son engagement, la cohésion territoriale devenant une sorte d'épée de Damoclès qui pourrait être invoquée devant la Cour de Justice européenne. La cohésion territoriale ne sera donc plus la recherche d'un graal académique mais bien un principe de portée jurisprudentielle.

Considérant que l'objectif de cohésion territoriale est une priorité transversale, il faudra également prendre à bras le corps le problème de la complémentarité et de la cohérence entre la politique de cohésion et les autres politiques communautaires. C'est vrai de la politique de développement rural, de la politique énergétique, de la politique de recherche, de la politique agricole, de la politique des transports... Il devient nécessaire d'avoir, en matière de politique publique, une démarche intégrée, et nous sommes prêts, au Comité des régions, à nous atteler à ce chantier car sur la base de notre expérience de terrain : en effet, en tant que décideurs territoriaux, nous devons tous les jours articuler de façon complémentaire les différentes politiques sectorielles au niveau régional, urbain ou rural, et mettre en cohérence les politiques nationales et européennes entre elles.

La reconnaissance de la cohésion territoriale parmi les objectifs de l'Union marque ensuite bien entendu la pérennisation d'une politique de cohésion et le rejet des velléités de renationalisation de cette politique. En ce sens la cohésion territoriale verrouille le statut quo et nous nous en félicitons.

Je ne vous surprendrai pas d'ailleurs en affirmant que le Comité des Régions souhaite le maintien après 2013 d'une politique régionale forte, basée sur le principe de solidarité :

solidarité entre Etats membres, entre régions, et entre territoires européens. L'avis d'initiative sur le réexamen du cadre financier de l'Union que je présenterai conjointement avec le Président Van den Brande demain en session plénière du CdR rappelle notre opposition claire et ferme à toute tentative de renationalisation des politiques communautaires, qui conduirait inévitablement à des réponses insuffisantes et inefficaces, incohérentes au niveau continental.

D'autant que la politique régionale a depuis plus de 20 ans maintenant fait toutes ses preuves; preuve de son efficacité sur le terrain, de sa capacité à s'adapter à la diversité des situations socio-économiques et géographiques au fil des élargissements de l'Union. Inutile de rappeler l'exemple de l'Irlande, ou de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal, que tout le monde connaît bien. Il est donc clair que la politique de cohésion remplit une mission d'intérêt européen, en apportant un «effet de levier» bénéfique à l'ensemble des territoires. Comme nous l'avons d'ailleurs exprimé dans un avis spécifique, la politique de cohésion illustre parfaitement cet effet de levier de l'intervention financière de l'Union, qui va bien au-delà de la multiplication financière, traditionnellement alimentée par les systèmes de cofinancement public. Elle met en synergie les différents niveaux de gouvernance (européen, national, régional, local) sachant que l'intervention de l'Union européenne est légitime lorsqu'elle vient compléter, renforcer, suppléer ou stimuler celle des autres niveaux.

Le dernier rapport sur la cohésion illustre enfin l'ambition d'une politique d'aménagement du territoire européen polycentrique, équilibrée, durable et solidaire

Malgré l'émergence de nouveaux centres de croissance en périphérie de l'Union Européenne et dans les nouveaux Etats membres, amorçant un rééquilibrage du « noyau traditionnel » Londres-Paris-Milan-Hambourg, les grandes tendances vont à l'encontre d'un développement polycentrique du territoire européen: la péri-urbanisation avec des effets négatifs sur l'environnement et la cohésion sociale dans les centre-villes délaissés, d'un côté, et le déclin continu des zones rurales à dominante agricole d'un autre, sans parler des pressions démographiques et urbanistiques sur les zones côtières, qui sont autant d'obstacles à un développement harmonieux et équilibré de notre continent. Il est également préoccupant de constater que malgré la diminution des disparités entre Etats, les disparités entre régions ont tendance à s'accroître, ainsi que les disparités infra-régionales.

Face aux constats dressés dans le 4^{ème} rapport sur la cohésion, quelles pourraient être les pistes d'amélioration possibles ?

Le Comité des Régions y consacre un groupe de travail spécifique sur l'avenir de la politique de cohésion qui s'est réuni jeudi dernier. Ce groupe a pour vocation d'apporter une contribution à ces questions, en réfléchissant avec l'ensemble des institutions européennes, et les principales associations représentatives des régions et villes d'Europe. Il est certes trop tôt pour que nous ayons pu aboutir à des conclusions précises, mais je souhaiterais vous livrer l'état de nos réflexions sur la façon dont nous envisageons l'avenir de cette politique :

Tout d'abord nous avons la certitude que nous ne pourrions répondre à l'objectif de cohésion territoriale, sans une politique de cohésion forte, destinée à l'ensemble des régions européennes. Certes, les régions les moins prospères doivent être les principales bénéficiaires de l'effort européen, afin de les faire «converger» tout comme nous l'avons fait par le passé pour les pays adhérents. Pour autant les régions qui ne sont ni les plus en retard ni les plus en difficulté, où persistent des poches de chômage, de pauvreté ou d'exclusion sociale, ne doivent pas être oubliées. Toutes les régions européennes sont confrontées à l'exacerbation de nouveaux défis, selon des degrés divers: cela concerne la mondialisation, le changement climatique, le défi démographique et migratoire.

De fait, toutes les régions doivent bénéficier d'une politique de cohésion, qui n'est pas une banale politique redistributive, mais une politique publique permettant de soutenir chaque région dans sa recherche d'innovation, de progrès économique et social, au service de tous les citoyens permettant de mettre chaque région en capacité de faire des choix.

Nous soutenons également le souci exprimé par M. Guellec, rapporteur au Parlement Européen, sur la nécessité de sortir du dilemme entre cohésion et compétitivité, en trouvant un dosage équilibré entre les politiques de compétitivité, et l'objectif de cohésion, qu'elle soit économique, sociale ou territoriale. En effet, comme nous l'avons d'ailleurs exprimé dans notre avis sur le 4^{ème} rapport sur la cohésion, il conviendrait de ne pas donner l'impression que la politique régionale est le seul - ou presque - outil de financement des objectifs de compétitivité issus de la stratégie de Lisbonne. Nous sommes également très méfiants à l'égard de toute proposition qui consisterait à vouloir déshabiller la politique de cohésion pour habiller une prétendue politique de compétitivité

constituée essentiellement d'une juxtaposition de politiques sectorielles pour la recherche, les PME, l'éducation, etc.

A cet égard, une récente étude de l'ORATE sur les différents scénarios de développement territorial à 20 ans analyse l'impact territorial de différents choix possibles en matière d'analyse transversale des politiques sectorielles: le premier scénario, uniquement orienté sur les dépenses de compétitivité, entraînerait sur le long terme une croissance économique globale forte mais confortant un renforcement des disparités territoriales, avec un coût social et environnemental élevé, tandis que le second scénario, uniquement orienté sur des dépenses de cohésion, montre sur le long terme un développement plus équilibré du territoire, une plus forte cohésion sociale, avec une croissance économique globale moins élevée. Je vous laisserai deviner vers quel scénario irait ma préférence...

- une autre exigence que le Comité des régions a souvent mentionnée serait de renforcer le rôle des autorités locales et régionales dans le domaine de la définition, de la gestion et de la mise en œuvre de la politique de cohésion. Il faut faire savoir au plus grand nombre qu'il existe un lien entre la bonne utilisation des fonds et la qualité des projets d'une part, et le degré de décentralisation d'autre part, pour autant que les administrations décentralisées soient performantes. Face à la mondialisation, nous avons évidemment besoin d'une régulation européenne et nationale, mais c'est seulement par des actions ciblées, coordonnées dans la proximité, que l'on pourra à la fois atténuer les conséquences néfastes des pressions économiques et sociales de la globalisation et renforcer les atouts d'un territoire.

Madame la Commissaire, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Ces pistes de réflexion reflètent l'état d'avancement de nos discussions au sein du Comité des régions. Il est bien évident que nous allons produire des analyses plus poussées et faire des propositions officielles plus constructives et, je l'espère, ambitieuses et courageuses, d'ici la fin de l'année, notamment en réponse au futur Livre Vert sur la cohésion territoriale.

Dans le contexte actuel du récent élargissement et de la mondialisation, le modèle européen doit être préservé, et très certainement amélioré, afin de concilier cohésion, solidarité et prospérité.

Pour y parvenir, nous devons tous, Etats membres, institutions européennes, élus locaux et régionaux, faire preuve de vision et de courage, pour maintenir un budget approprié, à même de répondre aux ambitions européennes, telles que la prospérité, la solidarité, et la cohésion. Je crois profondément que notre modèle européen de développement, à la fois social, économique et territorial, mérite d'être amélioré tout en gardant ses principes fondateurs, que d'autres régions du monde nous envient. Si la Chine, l'Inde et le Brésil, qui connaissent des difficultés importantes de disparités régionales croissantes malgré leur boom économique, signent des accords de coopération avec l'Union européenne pour appréhender le fonctionnement de notre politique de cohésion, c'est que cette politique a apporté la preuve tangible de son succès.

Je vous remercie de votre attention.